

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur :	BACTH 10 SQUARE CHARDIN 78150 LE CHESNAY	Assuré :	BACTH 10 SQUARE CHARDIN 78150 LE CHESNAY
----------------	--	----------	--

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie :	Assurances Professionnelles by Hiscox Diagnosticteurs immobilier
Juridiction et loi applicables :	Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
Diagnostic amiante avant vente
Dossier technique amiante
Diagnostic amiante après travaux ou démolition
Contrôle périodique amiante
Exposition au plomb (CREP)
Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIP)
Recherche de plomb avant travaux
Diagnostic termites
Etat parasitaire
Diagnostic gaz
Etat de l'installation intérieure de l'électricité
Assainissement autonome et privatif
Diagnostic Technique SRU
Etat des lieux
Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro
Loi Carrez
Millièmes
Risques naturels et technologiques
Diagnostic de performance énergétique.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2012.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance, des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) n° DIA0607 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnosticteurs immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006

Fait à Paris, le 11/01/2012
Pour les Assureurs



11/01/2012 11:31
RCP0223762